

Avis Public

Rosemont

La Petite-Patrie

Montréal 

ORDONNANCE

AVIS est, par les présentes, donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire du 7 novembre 2011, l'ordonnance suivante en vertu du règlement spécifié ci-dessous :

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2011-26-212**, prescrivant l'arrêt obligatoire toutes directions des véhicules routiers, à l'intersection de la 3^e Avenue et de la rue Dandurand, et ce, en vertu *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.R.V., chapitre C-4.1, article 3).

Toute personne intéressée peut consulter cette ordonnance au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 13 décembre 2011,

M^c Karl Sacha Langlois, L.L.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement